

RAPPORT FINANCIER EXERCICE 2019/2020

Mesdames, Messieurs, chers amis chasseurs,

Je vais vous présenter le rapport financier de l'exercice 2019/2020. Il concerne les comptes de votre Fédération du 1^{er} Juillet 2019 au 30 Juin 2020. La réforme de la chasse de 2019 a provoqué la fusion des comptabilités et la mise en place de trois sections analytiques dont nous allons vous présenter le détail.

Globalement les volumes financiers générés par votre Fédération sont en hausse. Ils représentent 2 349 545 € de dépenses et 2 503 750 € de recettes, générant un excédent de 154 205 €. Si les frais liés au Permis à 0 €, opération que nous avons arrêté depuis l'été 2020, sont intégrés au résultat, le résultat n'est plus que de 132 807 €. La section analytique DEGATS représente 55% du budget de la FDC, la section analytique GENERAL 39% et la section ECOCONTRIBUTION 6%.

Section analytique Général

Pour commencer, nous vous rappelons la résolution prise lors de l'Assemblée Générale 2019 à savoir le financement de l'opération « permis à 0€ » effectué directement par les réserves du Service Général. L'exercice 2019/2020 présente un résultat positif pour la section analytique Général à hauteur de 304 562 €, résultat ramené à 283 164 en intégrant les charges du permis à 0 €. Les recettes sont supérieures au budget prévisionnel et les dépenses sont en diminution de 94 601 € par rapport au prévisionnel. Cela correspond en partie à la diminution des achats, des frais de services extérieurs et des amortissements.

Section analytique Dégâts

L'exercice 2019/2020 affiche un résultat négatif de – 150 357 €, résultat conforme au budget prévisionnel. A l'étude de ces chiffres, on peut voir que les dépenses sont supérieures de 5.9 % par rapport au budget prévisionnel et les recettes en augmentation également par rapport au prévisionnel de 7 %.

Les frais d'expertise sont en augmentation, avec l'application de TVA sur les frais de certains estimateurs, et des indemnités également supérieures au budget. Ces indemnités diminuent de 28 % pour atteindre 860 467 €. Ce montant est encore très élevé et s'explique par l'imputation sur cette campagne des dégâts très conséquents sur les semis de céréales lors de l'automne-hiver 2018, ayant fait l'objet d'une récolte à l'été 2019.

Une répartition des temps de chaque salarié très précise a été établie en tenant compte de la masse salariale 2019/2020, cela a abouti aux clefs suivantes pour l'exercice 2019/2020 :

- 17.46 % des salaires et charges connexes sont affectés au Service Dégâts. Ce pourcentage était de 19.83 % en 2018/2019.
- 15.94% des charges administratives et d'amortissement sont affectés au Service Dégâts. Ce pourcentage était de 20.06% en 2018/2019.

Nouveauté de cette nouvelle situation comptable, le service ECO-CONTRIBUTION se solde sur un résultat nul avec des mouvements financiers de 148 558 €. Les charges représentent des aménagements afin d'améliorer la biodiversité, ainsi que des frais de personnel et des charges thématiques ou de structure sur l'ensemble des sujets liés à l'éco-contribution.

Après affectation du résultat de la campagne 2019/2020, la situation patrimoniale de la FDC 58 s'élève à 2 339 660 € au 30 juin 2020 et les disponibilités financières à hauteur de 1 010 663.90 €.

Les réserves de la section analytique DEGATS après affectation des résultats négatifs successifs s'élève à – 101 542 €. La diminution significative des dégâts de gibier attendue sur l'année en cours, couplée à l'augmentation des contributions devraient permettre de repasser cette section sur un solde positif au 30 juin 2021.

Michel RAPIAT